Tél: 04.71.04.80.80 - Fax: 04.71.05.54.73

E-mail: mr@ehpad-vertbocage.fr



### **DECISION N°2024-059**

# Instauration du Conseil de la Vie Sociale Annule et remplace la décision 2023-343

## La Directrice,

#### Vu

- Le Code de l'Action Sociale et des Familles et notamment les articles D311-19, D311-4, D311-7
- Le résultat des élections du collège des familles au 17 avril 2023
- Le résultat des élections du collège des représentants du personnel au 31.10.2023
- Le résultat des élections du collège des résidents au 13.11.2023
- Le départ d'un représentant titulaire, Monsieur Jean BREUIL

## DECIDE,

# Article 1 : Les représentants des différents collèges sont :

Collèges	Représentants titulaires	Représentants suppléants
Collège des résidents	Madame CHAUCHAT	Monsieur Raymond
	Simone	DUCLAIROIRE
	Madame ARNOUX Marie-	-
	Thérèse	
	Madame Marie LHOSTE	-
Collège des familles	Monique ABEIILON	Marie-Christine MIRAMAND
	Raymonde LHOSTE	Betty PEYRET
Collège des représentants du personnel	Josiane BRUCHET	Chloé DAVENAS
		Maryline BARRET
		Florence FARREYRE

Article 2: Le mandat des membres du Conseil de la Vie Sociale est d'une durée d'1 an au moins et de 3 ans au plus.

Article 3: La présente décision peut être contestée en formulant un recours gracieux à l'administration (lettre recommandée avec Accusé de Réception). Le silence gardé par l'administration pendant plus de deux mois sur le recours effectué vaut rejet. L'agent pourra alors saisir le tribunal administratif dans un délai de deux mois:

Tribunal Administratif de Clermont 09420 6, cours Sablon CS 90129 63033 CLERMONT-FERRAND Cedex 1

Fait à BRIVES-CHARENSAC, le 5 mars 2024

La Directrice.

Madame VAN OOST Hélène